

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 JUIN 2020

Etaient Présents : Mrs RUARD, BARTHELET, Mmes ROBLIN, BERTHELOT-GROSJEAN, Mrs GILOT, DRANCOURT, MELINE, Mmes GIRARDOT, LAPOSTOLLE, VEYRE, Mr TISSERANDOT.

Etaient Absents-Excusés :

Etaient Absents :

Méthode de travail

Le Maire et les Adjointes se réunissent avant la séance plénière du Conseil Municipal ; ils élaborent l'ordre du jour qui est présenté le jour de la réunion.

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

Prises de notes et compte-rendu

Le Secrétaire prend des notes et résume la discussion à la fin de chaque point. Le Maire ajoute que le compte-rendu ne peut pas être qu'un simple document où sont consignés les décisions ; il doit aussi refléter les débats et les points de discussion.

Le compte-rendu doit être affiché dans un délai d'une semaine.

DELEGATIONS AU MAIRE

Pour faciliter le suivi des dossiers, le Maire sollicite un certain nombre de délégations qui lui sont confiées par les Conseillers. Elles sont fixées par le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Conseil Municipal décide de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs pour la durée de son mandat, à savoir :

- En vertu du 4° de l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal autorise à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- En vertu du 5° de l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal autorise à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- En vertu du 6° de l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal autorise à passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- En vertu du 9° de l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal autorise à accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.

.../...

- En vertu du 10° de l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal autorise à décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- En vertu du 11° de l'article L2122-22 du CGCT, le Conseil Municipal autorise à fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts.

INFORMATIONS :

DELEGATION DE FONCTIONS AUX ADJOINTS

Elle est prévue par le Code Général des Collectivités territoriales dans ses articles L2122-18 et L2122-20 qui confie au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.

Ces délégations font l'objet d'arrêtés municipaux qui ont été signés par le Maire.

DELEGATION DE SIGNATURES AUX ADJOINTS

Elle est prévue par le Code Général des Collectivités territoriales dans ses articles L2122-19 qui confie au Maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, la délégation de signature à un ou plusieurs adjoints.

Madame Cindy GIRARDOT, première adjointe a délégation de signature en première priorité pour:

- Bordereaux de titres,
- Bordereaux de mandats,
- Délibérations,
- Arrêtés,
- Certificats,
- Tous documents administratifs.

Cette délégation a fait l'objet d'un arrêté municipal.

Monsieur Jean-Louis DRANCOURT, deuxième adjoint a délégation de signature en deuxième priorité pour:

- Bordereaux de titres,
- Bordereaux de mandats,
- Délibérations,
- Arrêtés,
- Certificats,
- Tous documents administratifs.

Cette délégation a fait l'objet d'un arrêté municipal.

DESIGNATION DES DELEGUES DES SYNDICATS

* COMMUNAUTE DE COMMUNES

Titulaire: Daniel RUARD,

Suppléante: Cindy GIRARDOT.

* SISOV

Titulaire: Martine BERTHELOT-GROSJEAN,

Suppléante: Céline ROBLIN.

* SICECO

Titulaire: Daniel RUARD,

Suppléant: Arnaud BARTHELET.

* SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA VINGEANNE

Titulaire: David MELINE,

Suppléant: Lionel TISSERANDOT.

* SIVOS

2 Titulaires: Daniel RUARD, Cindy GIRARDOT,

2 Suppléants: Florine LAPOSTOLLE, Sébastien GILOT.

DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS

Propositions

Les commissions municipales reprennent pour la plupart celles qui ont fonctionné jusqu'alors mais leurs champs d'actions ont été étendus.



Commission Sociale et Culturelle



Commission Urbanisme et Patrimoine



Commission Développement durable et Biodiversité



Commission Hygiène et Sécurité

Cette commission est essentiellement créée dans la période de crise sanitaire que nous traversons. Cette commission aura vocation à examiner les activités et manifestations qui seront autorisées dans la commune et à se prononcer sur leur faisabilité. Elle proposera les conditions de mise en place de celles-ci au Conseil Municipal. Plus largement, cette commission a pour fonction d'envisager les conditions de sécurité des activités et des équipements.



Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Voir document complété en séance.

La désignation des 24 habitants est approuvée à l'unanimité.

LES COMMISSIONS MUNICIPALES

SOCIALE ET CULTURELLE



6 personnes dont le Président de l'Amicale San Salvatorienne et deux amicalistes.

.../...

La participation du Président de l'Amicale et de deux amicalistes est souhaitée ; l'expertise en matière d'organisation des fêtes de cette association est connue et reconnue. Elle servira d'appui et de conseil pour les actions futures.

Cette commission paritaire (3 amicalistes et 3 conseillers municipaux) est approuvée à l'unanimité. Sont désignés pour le Conseil Municipal :

Magali VEYRE, Jean-Louis DRANCOURT, Florine LAPOSTOLLE.

URBANISME ET PATRIMOINE

- Daniel RUARD,
- Jacques BACOT,
- Sébastien GILOT,
- David MELINE.

Ici aussi, la participation est élargie au-delà du Conseil Municipal. L'expertise de Jacques BACOT, connue et reconnue dans ce domaine est sollicitée à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE

- Daniel RUARD,
- Jacques BACOT,
- Céline ROBLIN,
- Lionel TISSERANDOT,
- Martine BERTHELOT-GROSJEAN.

Ici encore, la participation est élargie au-delà du Conseil Municipal. L'expertise de Jacques BACOT, connue et reconnue dans ce domaine est sollicitée à l'unanimité.

HYGIENE ET SECURITE

- Cindy GIRARDOT,
- Jean-Louis DRANCOURT,
- Florine LAPOSTOLLE.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la Commune compte une population municipale de - de 500 habitants DECIDE de fixer les indemnités de fonction comme suit :

- à compter du 24 Mai 2020,
- Maire : 16 % de l'indice brut 1027,
- Adjoint : 1^{er} : 5 % de l'indice brut 1027,
2^{ème} : 2,5 % de l'indice brut 1027.

.../...

Les indemnités subiront automatiquement les majorations correspondantes à l'indice brut de l'échelle indiciaire de fonction publique.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget.

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL PAR VOIE INFORMATIQUE

Monsieur le Maire propose d'adresser aux élus les convocations aux réunions du conseil municipal par voie électronique.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

(Les documents utiles aux réunions du conseil municipal seront également transmis par voie électronique).

QUESTIONS DIVERSES

*** CORRESPONDANT DEFENSE**

Mission:

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

Jean-Louis DRANCOURT.

*** TABLES DE PIQUE-NIQUE**

Installation de 2 tables de pique-nique achetées il y a 6 ans.

Après discussion, plusieurs emplacements sont envisagés. Celui du bord du canal est retenu pour son passage fréquenté par les promeneurs, les pêcheurs et les bateaux de location. Les tables seront fixées au sol sur des plots en béton ainsi qu'une poubelle. La plantation d'arbres est prévue pour faire de l'ombre.

Sur les conseils de David MELINE, ces tables seront traitées deux fois par an, au Printemps et avant l'Hiver.

*** ESPACES VERTS**

La première adjointe présente les démarches en cours en vue d'une solution pérenne pour l'entretien des espaces verts et des haies.

Deux solutions sont envisagées dans un premier temps :

1^{ère} solution : Le recours à un prestataire. Cette solution présente des avantages et des contraintes :

Avantages : Charge financière prévisible et définitive ; travail régulier au rythme prévu des passages.

Contraintes : Coût élevé.

2^{ème} solution : L'emploi aidé d'une personne à temps partiel tout au long de l'année.

Avantage : C'est une personne qui peut effectuer d'autres travaux comme l'entretien du cimetière, le nettoyage des regards du réseau pluvial, qui n'a pas été fait depuis plusieurs années et les tâches diverses d'entretien des bâtiments. En été, cet emploi serait principalement dédié à la tonte.

Contraintes : il faut un élu pour « encadrer » le travail. Il faut aussi du matériel en bon état et prévoir son entretien ainsi que le carburant nécessaire.

.../...

Le Maire indique que le recours à la bonne volonté des habitants ne peut pas durer dans le temps ; une solution doit être trouvée. Elle peut être modulable et rien n'empêche de cumuler emploi aidé ou prestation partielle et participation des élus sur des tâches prédéfinies. Dans l'attente d'une décision à ce propos, le Maire remercie tous les habitants et les élus qui jouent le jeu et participent à l'entretien du village.

Cindy Girardot indique qu'elle va contacter d'autres prestataires pour avoir davantage de devis. Par ailleurs, la construction du budget 2020, non votée par le précédent Conseil Municipal et retardé par la crise sanitaire, devra être achevée au plus tard le 20 Juillet ; nous aurons donc prochainement une bonne visibilité sur les ressources disponibles.

* REUNION

Une réunion de la « Commission Développement durable et Biodiversité » aura lieu prochainement. Monsieur TRAPPET (ONF) sera invité pour faire un état des lieux et présenter l'intervention éventuelle de l'ONF sur le patrimoine forestier communal de 125 hectares.

MONSIEUR LE MAIRE LEVE LA SEANCE A 22 H 17.